

Procédure relative à la fermeture en cas d’intempérie ou d’événement de force majeure

**Secteur St-Jean**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bichonnette | Brindille (siège social) | P’tites Mains de demain |
| 838 avenue Taniata,Lévis, Qc. | 1026 du Basilic,Lévis, Qc | 649 du Rucher,Lévis, Qc |
| G6Z 2E2 | G6Z 1E7 | G6Z 2B8 |
| 418-839-8778 | 418-839-5070 | 418-834-2241 |

**Secteur Charny**

|  |  |
| --- | --- |
| Installation Pierrot et Colombine | Installation Troubadour |
| 9343 Boulevard du Centre Hospitalier, Lévis, Qc | 5504, Rue du Troubadour, Lévis, Qc |
| G6X 1L7 | G6Z 3C5 |
| 418-832-6253 | 418-832-6666 |

Entérinée par le conseil d’administration du CPE de la Chaudière le : 2024/MM/JJ

|  |  |
| --- | --- |
| **Procédure relative à la fermeture en cas d’intempérie ou d’événement de force majeure** |  CPE de la Chaudière |
| Entrée en vigueur : 2024/MM/JJ Dernière révision : 2024/MM/JJ |

# Fondements

En règle générale, le CPE de la Chaudière est ouvert et offre ses services en semaine, sur une base régulière. Toutefois, en respect de la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance et de sa mission, comme le CPE s’engage à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu’il reçoit ainsi que ses employées, il se peut qu’exceptionnellement, le CPE ferme ses portes lors d’un événement hors de son contrôle (tempête hivernale, coupure d’électricité, dégât d’eau) qui risquerait de compromettre la sécurité de tous.

L’objectif de cette procédure est de s’assurer que tous les parents utilisateurs et le personnel qui gravitent autour du CPE soient informés du cadre que le CPE s’est donné pour rendre une décision de fermeture au moment opportun.

# Personnes visées

Toutes les employées du CPE de la Chaudière et les familles utilisatrices de l’une ou l’autre de ses installations sont visées par cette procédure.

# Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

* + S’assurer de la sécurité et du bien-être des enfants, des parents et du personnel;
	+ Déterminer la procédure permettant une prise de décision en tout temps;
	+ Identifier le rôle des différents intervenants;
	+ S’assurer de la diffusion rapide de l’information auprès des membres de la

corporation;

# Énoncé de la procédure

## Principes généraux

* + 1. La fermeture avant les heures d’ouverture ou la cessation des activités en cours de journée

est une mesure exceptionnelle.

* + 1. Le CPE gérant 5 installations situées dans 2 secteurs distincts, la décision de procéder ou non à la fermeture ou à la cessation des activités peut être différente d’une installation à l’autre, d’un secteur à l’autre.
		2. Lors des tempêtes (neige, verglas), le CPE est ouvert et peut décider de poursuivre ses activités bien que certaines parties du réseau routier soient affectées par des conditions météorologiques difficiles. Il est alors de la responsabilité des individus d’assurer leur sécurité personnelle ou celle de leur enfant.
		3. La fermeture avant les heures d’ouverture doit être annoncée aux parents concernés et aux employées avant 6h le matin. Dans le cas d’une tempête hivernale, la cessation des activités en cours de journée doit être annoncé aux parents avant 11h.

## Critères pour la prise de décision

Les critères pour analyser et prendre la décision de fermer sont les suivants.

|  |  |
| --- | --- |
|  **Évènement** | **Éléments d’analyse pour la fermeture** |
| **Bris majeur**Pour tout évènement (tel un bris, dégât d’eau, panne de chauffage, panne électrique, etc.) en raison duquel le service de garde normalement dispensé ne peut être offert ou pour toute situation représentant un danger pour les occupants de l’établissement, la direction pourra annoncer la fermeture.Ex. : installation inondée en tout ou en partie, panne électrique pendant la nuit qui perdure réduisant la capacité à *garantir la santé et la sécurité des enfants* | **Inondation**Selon la quantité d’eau et localisation de l’eau, est ce que la circulation dans le CPE, la santé-sécurité des enfants et du personnel sont compromis.**Panne électrique**Prise en compte des éléments suivant et des effets sur les services et la santé des enfants et des employées pour faciliter la décision.La saison, le moment de la panne dans la journée, la durée annoncé (site Hydro-Québec) :* Service des repas et collation impossible
* Froideur-salubrité des locaux
* Manque d’eau potable pour boire, préparation

alimentaire et les soins hygiène* Manque d’électricité, noirceur dans le CPE selon la

saison. |
| **Tempête de neige** | Des conditions météo **hors du commun** avec prise en compte des éléments suivants. L’accumulation des critères pour faciliter la prise de décision :* Alerte de tempête violente – Environnement canada (<https://meteo.gc.ca/warnings/index_f.html>)
* Importante chute de neige (au-dessus de 40 cm) avec des rafales de vent de 70 Km/h1
* **Vitesse** et **momen**t/heure des **accumulations** prévues par heure2
* État des routes- fermeture ou visibilité : Site Urgence Québec <https://www.quebec511.info/fr/Carte/Default.aspx>
* Fermeture de l’Université Laval ou du STL
* Panne Hydro-Québec : [http://pannes.hydroquebec.com/pannes/](%20http%3A//pannes.hydroquebec.com/pannes/)
 |

# Mise en application

## Rôles et partage des responsabilités

* 1. **RÔLE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Le conseil d’administration approuve la présente procédure et apporte le soutien nécessaire à la direction dans la prise de décision de fermeture selon les critères au point 4.2.

* 1. **RÔLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La décision de fermer se prend par la directrice générale en collaboration avec la présidence du conseil d’administration ou d’un autre membre disponible en l’absence de la présidence, en considérant les critères au point 4.2.

**La directrice générale est la gestionnaire principale de l’événement**

1. La directrice générale contacte les directions adjointes pour les informer de la décision de fermeture ou pas et enclenche la procédure de fermeture si nécessaire.
2. La directrice générale fera parvenir un message de fermeture de (des) l’installation (s) via ECO2 à tous les parents concernés afin de les informer des modalités de la fermeture.
3. Si le CPE demeure ouvert, la directrice générale reste à l’affût des changements importants dans les conditions climatiques et avise les directions adjointes d’une éventuelle fermeture.

**5.3 RÔLE DES DIRECTIONS ADJOINTES**

1. Les directions adjointes avisent les employées de chacune des installations.
2. Une direction adjointe déposera une alerte de fermeture sur la page d’accueil du CPE de la chaudière. <https://gw.micro-acces.com/cpest-jean/Publique/Accueil.aspx>
3. Une direction adjointe déposera sur le Facebook du CPE de la Chaudière un avis concernant les directives
4. Si le CPE demeure ouvert, les directions adjointes restent à l’affût des changements importants dans les conditions climatiques.
5. En cas d’une fermeture en journée, on démarre le processus de fermeture prévu au point 1, 2 et 3 ci haut-mentionné.

NB : En l’absence de la directrice générale, les directions adjointes se consultent et prennent en charge de mettre en œuvre la procédure selon une répartition prévu dans la procédure.

**5.4** **RÔLE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR**

1. Les éducatrices auront la responsabilité d’aviser les parents de leur groupe via « À petits pas » ou sur la plateforme de communication de leur groupe.
2. Si le CPE demeure ouvert, le personnel éducateur aura la responsabilité d’aviser les parents de leur groupe via « À petits pas », la plateforme de communication de leur groupe ou par téléphone si le CPE devait fermer ses portes plus tôt en après-midi. Le matin même, le personnel s’informe auprès du parent lequel des 2 parents devra être joint s’il advenait une fermeture.
3. Dans le cas d’une tempête importante annoncée, les éducatrices peuvent la veille, procéder à l’échange de leur quart de travail afin de s’assurer qu’une éducatrice résidant à proximité puisse procéder à l’ouverture de l’installation.
4. Les éducatrices qui ne sont pas en mesure de prendre la route doivent appeler le cadre en service pour signifier leur absence.

**5.5 RÔLE DU PARENT**

**Le parent étant le premier responsable de son enfant, la décision lui appartient de garder son enfant à la maison s’il juge que toutes les conditions de sécurité ne sont pas présentes et ce, même si le CPE ouvre ses portes.**

1. Les parents doivent vérifier leur courrier électronique, visiter le site internet du CPE à l’adresse suivante <https://gw.micro-acces.com/cpest-jean/Publique/Accueil.aspx> ou le Facebook du CPE de la Chaudière afin de s’assurer de l’ouverture des services.
2. Si le CPE demeure ouvert mais que l’enfant est absent pour la journée, le parent doit le signifier en appelant à l’installation ou en écrivant à l’éducatrice sur les canaux de communication officiels
3. Si le CPE demeure ouvert et que l’enfant est présent pour la journée, le parent doit s’assurer auprès du personnel éducateur que ses coordonnées téléphoniques sont à jour et qu’il est disponible pour répondre à un appel au besoin. Le parent doit être disponible pour venir récupérer son enfant plus tôt, dans le cas d’une fermeture qui surviendrait en cours de journée.

**N.B. Si, pour des raisons exceptionnelles, le CPE doit fermer le service de garde, le parent en sera avisé le plus rapidement possible. Si la fermeture se produit après que l’enfant a été confié au CPE, le parent doit venir chercher l’enfant à l’endroit désigné par le centre. Le parent doit alors débourser la contribution réduite pour le premier jour de fermeture imprévue.**

**IMPORTANT À RETENIR**

**Si l’évènement survient AVANT l’ouverture :**

* 1. Les parents seront informés dès que possible par
	2. - Courrier électronique
	3. - Sur le Facebook du [CPE de la Chaudière](https://www.facebook.com/search/top?q=cpe%20de%20la%20chaudi%C3%A8re)
	4. - Sur le [site internet](https://gw.micro-acces.com/cpest-jean/Publique/Accueil.aspx) du CPE
	5. - À petits pas ou autre média de communication du groupe

**Si l’évènement survient PENDANT la journée :**

Les parents seront joints par téléphone par le personnel qui les invitera à venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais

